

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 16/061 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE INDIVIDUALISANT LA PREMIERE PARTIE DE LA PARTICIPATION ANNUELLE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE CENTRE DU SPORT ET DE LA JEUNESSE DE CORSE (CSJC)

---

#### SEANCE DU 11 MARS 2016

L'An deux mille seize et le onze mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMASI Petr'Antò, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme BARTOLI Marie-France à Mme OLIVESI Marie-Thérèse  
M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François  
M. CHAUBON Pierre à Mme GUIDICELLI Maria  
M. GIACOBBI Paul à Mme ORSONI Delphine  
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme COMBETTE Christelle  
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière  
Mme PONZEVERA Juliette à Mme GUIDICELLI Lauda  
Mme RISTERUCCI Josette à M. STEFANI Michel  
M. SANTINI Ange à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. LACOMBE Xavier  
M. TOMA Jean à M. ROSSI José

#### **ETAIT ABSENT : M.**

ARMANET Guy.

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - Titre VII - Article 133,
- VU** l'arrêté n° 2012-0004 en date du 13 janvier 2012 du Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud, autorisant la création du Syndicat Mixte dénommé « Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse » et approuvant les modalités de son fonctionnement, conformément aux articles L. 4424-8 et L. 5721-1 à L. 5722-10 du CGCT,
- VU** l'arrêté n° 16-0030 en date du 8 janvier 2016 du Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud, relatif à la modification des statuts du Syndicat Mixte dénommé « Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse » et notamment l'article 13-2,
- VU** la délibération n° 11/307 AC de l'Assemblée de Corse du 2 décembre 2011 approuvant la création et la participation de la Collectivité Territoriale de Corse au Syndicat Mixte ouvert du Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse, adoptant les statuts correspondants et portant désignation des délégués de l'Assemblée de Corse au Comité Syndical de cet établissement public,
- VU** la délibération n° 16/054 AC de l'Assemblée de Corse du 11 mars 2016 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**DECIDE**, à l'unanimité, de reconduire pour l'exercice 2016 les Autorisations d'Engagement (AE) du Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs » à hauteur de **390 000 €**.

#### **ARTICLE 2 :**

**DECIDE** de les individualiser sur le programme 4216F « Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse » pour la première échéance de la participation annuelle 2016 de la Collectivité Territoriale de Corse au Syndicat Mixte d'un montant de 390 000 €.

**ARTICLE 3 :**

Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2016 lors de son adoption.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 11 mars 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

**ANNEXE**

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**OBJET :** Participation statutaire de la CTC au fonctionnement du syndicat mixte du Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse (CSJC) pour l'année 2016 - première échéance

L'Assemblée de Corse, par délibération n° 11/307 AC du 2 décembre 2011, a approuvé la création et la participation de la Collectivité Territoriale de Corse au syndicat mixte ouvert du Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse, adoptant également les statuts correspondants.

Le Préfet de Corse, par arrêté du 13 janvier 2012, a autorisé la création de ce syndicat mixte et approuvé les modalités de son fonctionnement (articles L. 4424-8 et L. 5721-1 à L. 5722-10 du CGCT) ainsi que la modification des statuts, par arrêté du 8 janvier 2016.

L'article 13-2 des statuts précités relatif à la contribution des membres au fonctionnement du syndicat précise que leur participation fera l'objet de trois versements annuels : le 31 mars à hauteur de 50 %, le 31 juillet à hauteur de 25 % et le 30 septembre à hauteur de 25 %.

En l'absence à ce jour de vote du Budget Primitif pour l'année 2016, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, titre VII, article 133, autorise à reconduire quatre douzièmes des autorisations d'engagement et crédits de paiements votés en 2015 au chapitre 933 (Culture, sports et loisirs).

En conséquence, afin de respecter les engagements de la CTC concernant les modalités de versement de la participation annuelle de fonctionnement au CSJC, je vous propose de procéder à l'affectation des crédits de la première partie de cette participation pour l'année 2016 pour un montant total de 390 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

<b>PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION</b>
--

**SECTEUR : SPORT ET JEUNESSE**

**ORIGINE :**

**PROGRAMME : CENTRE DU SPORT ET DE LA JEUNESSE DE CORSE  
(4216F)**

**CHAPITRE : 933**

**FONCTION : 32**

**COMPTE : 6568**

**MONTANT D'AE DISPONIBLE : €**

**MONTANT A AFFECTER : 390 000 €**

**DISPONIBLE A NOUVEAU : €**